

6.0 crédits

50.0 h

1 + 2q

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	La réalisation des stages suppose que l'étudiant suive en même temps au cours de Didactique de l'histoire (HIST 2311) et au séminaire d'intégration des stages (HIST2313).
Thèmes abordés :	Durant ces stages, l'étudiant aura l'occasion de mettre en oeuvre l'ensemble des apprentissages développés dans le cadre des cours HIST 2311 et HIST 2313.
Acquis d'apprentissage	A la fin du cours, les étudiants seront capables de concevoir et mettre en oeuvre une séquence d'apprentissage à destination d'élèves de l'enseignement secondaire. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	L'évaluation n'est pas une accumulation de notes obtenues pour chaque stage ni une moyenne de ceux-ci, mais se fait selon la maîtrise atteinte par le stagiaire au terme de la formation en fonction de six critères qui sont : -- Le comportement professionnel -- La qualité des préparations -- La gestion de classe -- La gestion didactique -- L'analyse de pratique et la prise de distance réflexive -- Le respect des délais imposés au cours des stages Le comportement professionnel est un critère conditionnel, c'est-à-dire qu'un comportement adapté aux situations de stage est une condition sine qua non pour la réussite de l'ensemble des stages. Si ce critère n'est pas satisfait, les autres critères ne sont pas pris en compte et les stages sont déclarés non réussis. Les critères minimaux sont la qualité des préparations, la gestion de classe et la gestion didactique. Ils contribuent à préciser le seuil de réussite du stage. Les critères de perfectionnement sont l'analyse de pratique et le respect des délais. Ils contribuent à préciser le degré de réussite du stage.
Méthodes d'enseignement :	/
Contenu :	Les stages comportent 50h d'enseignement et 10h de stages d'observation des pratiques de classe. Lors de chaque stage, l'étudiant sera pris en charge par un maître de stages choisi par le directeur des stages. En vertu de l'article 72 du règlement des examens et des études, le directeur des stages se réserve le droit de demander au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à cette unité d'enseignement pour un étudiant qui n'aura pas réalisé les 40h de stages actifs et les 10h de stage d'observation.
Bibliographie :	/
Autres infos :	/
Cycle et année d'étude :	> Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (histoire) > Master [120] en histoire
Faculté ou entité en charge:	HIST

